

Application de la réforme

4

Application à partir de **2025** pour les générations de **1963 et suivantes**

Entrée en vigueur
1^{er} janvier 2025

Droits anciens régimes

Droits calculés selon les règles du nouveau système

Conversion des droits

Liquidation effectuée à 100% dans le nouveau système

1

Les retraites
Un choix de société !

C'est beaucoup demander ?

Calcul d'une pension FP

Traitement indiciaire brut x Taux de pension x Coefficient de minoration ou de majoration

6 derniers mois 75% max Décote ou surcote

2

Un système par points

Un exemple

Un salaire (avec indemnités) : 2500 €
Montant prélevé pour cotisation : 703€
Montant sur lequel on va se créer des droits directs : 632,8€
Points acquis : 63,28

Donc pour un an : 759,3 points
Soit 417,62 € bruts de pension annuelle

Valeur d'achat
10 € = 1 point

Valeur de service
1 point = 0,55€

Attention
Valeurs proposées pour l'année de 2025 pour un départ à 64 ans
Mais après ?

Cadre budgétaire
Difficulté de calculer sa pension avant l'année de son départ
Plus besoin de réforme !

Pourquoi une telle réforme?

5

Faire diminuer la part des richesses consacrées aux retraites: aujourd'hui 14% par rapport au PIB, les libéraux veulent le diminuer alors même que le nombre de retraités va augmenter : c'est donc mécaniquement la baisse des pensions qui est programmée.

La programmation de la baisse des pensions est une formidable incitation de ceux qui le peuvent à constituer une épargne retraite individuelle qui enrichira le monde de l'assurance (privée).

Avoir un système dans lequel la variation de quelques centimes de la valeur du point se « voit » beaucoup moins que le recul de l'âge de départ ou l'allongement des durées requises: volonté de supprimer tout débat politique sur les retraites ?

Les propositions SNUipp

Départ à **60 ans** avec **75%** et **37,5** années, sans décote ni surcote

- Prise en compte **études**, stages, chômage
- Aménagement **fin de carrière**
- **Droits liés aux enfants**
- **Polypensionné-es**
- Pensions **indexées sur les salaires**

7



concrètement

6

Carrière « normale »
PE au 7^{ème} échelon de la Hors-Classe

Carrière « rapide »
PE au 4^{ème} échelon de la Classe Exceptionnelle

Système actuel		Système par points	
64 ans 172 T	2 623 €	64 ans	1 643 €
63 ans 168 T	2 434 €	63 ans	1 513 €
62 ans 164 T	2 251 €	62 ans	1 387 €

Système actuel		Système par points	
64 ans 172 T	2 639 €	64 ans	1 713 €
63 ans 168 T	2 449 €	63 ans	1 578 €
62 ans 164 T	2 264 €	62 ans	1 449 €

En net, mensuel



8



Prochaine manifestation :

Jeudi 6 février 2020 : 14h porte de Paris